

PROGRAMME DE LA FORMATION

FORMATION ADR : MODULE EXPLOITATION

Durée de la formation : 03h30 en salle.

Public Concerné :

Directeur d'agence, responsable d'exploitation, responsable d'entrepôt logistique, chef de camionnage ou de quai, personnel administratif établissant les déclarations de remise de marchandises dangereuses, Affréteurs ...

Objectifs du module :

Répondre aux obligations réglementaires de formation et de sensibilisation à la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses, selon le chapitre 1.3 de l'A.D.R concernant les personnels autres que conducteurs.

A l'issue de cette formation, les stagiaires ont les compétences pour veiller à l'application des procédures internes liées au traitement réglementaire des marchandises dangereuses dans leur entreprise.

Contenu du module :

- Classification : présentation des classes et natures de danger
- Codification réglementaire
- Etiquetage des colis
- Principes de dispense totale (Quantités Limitées)
- Documents de transport
- Principes de calcul de seuil (chapitre 1.1.3.6.3)
- Réglementation pour le transport de marchandises dangereuses en conditionné
 - Equipements de sécurité à bord du véhicule
 - Formation du conducteur
 - Conditions de chargement
 - Obligations respectives des chargeurs et transporteurs
 - Restrictions et interdictions de circulation
 - Limitations de vitesse
 - Dispositions relatives à la sûreté
 - Infractions et Délits
 - Contrôles sur route et immobilisation
 - Approche réglementation Multimodale IMDG – expédition Container Maritime (option)
- Situation d'accident sur route
- Sensibilisation aux mesures de sûreté
- Plan d'intervention en cas d'épandage (périmètre de sécurité, identification du risque et intervention)
- Présentation et utilisation des équipements de sécurité
- Présentation des nouveautés réglementaires (ADR 2017)

Méthode pédagogique :

L'approche est essentiellement théorique sur support Powerpoint, mais la présentation réglementaire est orientée sur les besoins du métier. L'expérience du formateur, Conseiller à la sécurité, permet de répondre aux interrogations des stagiaires et de détailler les procédures internes mises en œuvre vis à vis des obligations réglementaires de l'entreprise. Le support de présentation en mode PDF est remis aux stagiaires à l'issue du stage.

Déroulement du stage :

D'une durée de 03h45 (incluant une pause de 15 minutes), les horaires, le nombre de participants, le lieu et les modalités financières sont tels que définis dans la convention de stage.

Entreprise de formation : ADMD SERVICES

Formateur : Laurent SCHMELTZ – Conseiller à la Sécurité

Suivi et évaluation :

Remise d'un questionnaire de connaissances en début de session, puis Exercice sous forme QCM d'évaluation des connaissances en fin de session, et remise d'une fiche d'évaluation de la formation au stagiaire.